


Informations de base	
<b>2016/2000(IMM)</b> IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Hermann Winkler  <b>Subject</b> 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	Rapporteur(e) DZHAMBAZKI Angel (ECR)	18/01/2016

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/03/2016	Vote en commission		
18/03/2016	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0062/2016</a>	<a href="#">Résumé</a>
12/04/2016	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0099/2016</a>	<a href="#">Résumé</a>
12/04/2016	Résultat du vote au parlement		
12/04/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2000(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/05449

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A8-0062/2016</a>	18/03/2016	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T8-0099/2016</a>	12/04/2016	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Demande de levée de l'immunité de Hermann Winkler

2016/2000(IMM) - 12/04/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **lever l'immunité** de Hermann WINKLER (PPE, DE).

Pour rappel, le ministère public de Leipzig (Allemagne) a demandé la levée de l'immunité parlementaire de Hermann Winkler, député au Parlement européen, en lien avec le lancement d'une procédure d'enquête relative à une infraction présumée liée à un grave accident de la route survenu le 23 septembre 2015.

Selon les députés, la procédure pénale en question ne concerne pas une opinion ou un vote émis dans l'exercice des fonctions de député au Parlement européen au sens de l'article 8 du protocole n° 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne.

De plus, à la lumière des informations dont dispose la commission parlementaire compétente, il n'y a pas lieu de croire que l'intention sous-jacente de la procédure pénale est de nuire à l'activité politique du député (*fumus persecutionis*).

Estimant que l'infraction présumée n'a pas de lien avec les fonctions de M. WINKLER en tant que député au Parlement européen, le Parlement a décidé de lever l'immunité parlementaire de M. Hermann Winkler dans le cas présent.

## Demande de levée de l'immunité de Hermann Winkler

2016/2000(IMM) - 18/03/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant à l'unanimité le rapport d'Angel DZHAMBAZKI (ECR, BG), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen lève l'immunité de Hermann WINKLER (PPE, DE).

Les députés précisent que le ministère public de Leipzig (Allemagne) a demandé la levée de l'immunité parlementaire de M. WINKLER, député au Parlement européen, en lien avec le lancement d'une procédure d'enquête relative à une infraction présumée liée à un accident de la route.

Les députés rappellent qu'en vertu de l'article 46, paragraphe 2, de la loi fondamentale allemande (Grundgesetz), un député ne peut voir sa responsabilité mise en cause pour un acte passible d'une sanction qu'avec l'autorisation du parlement, à moins qu'il n'ait été appréhendé en flagrant délit ou le lendemain du jour où il a commis cet acte.

Ils indiquent par ailleurs que la demande est liée à une enquête préliminaire portant sur un grave accident de la route et n'est pas en lien avec les fonctions d'Hermann WINKLER en tant que député au Parlement européen.

Rappelant par ailleurs que l'infraction présumée n'a pas de lien avec les fonctions de M. WINKLER en tant que député au Parlement européen, les députés appellent le Parlement à lever son immunité parlementaire.